

LE NORD

L'Assemblée Législative

Sixième année

EMPARONS-NOUS DU SOL

Vol. VI—No 49

La COMPAGNIE d'IMPRIMERIE
DU NORD

ST-JEROME, 30 OCTOBRE 1884

G. A. NANTEL
Rédacteur

ST-JÉRÔME

JEUDI 30 OCTOBRE 1884

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PAGE.

Lettre de Québec.

2^{ÈME} PAGE.

Congrès : Quatrième séance du congrès national — Discours de M. le curé Labelle. — Ça et là — Agriculture : Soins à donner au jardin fruitier, à l'automne.

3^{ÈME} PAGE.

Avis à ceux qui désirent cultiver les abeilles.

4^{ÈME} PAGE.

Reproductions : Respirant encore. — La cause Beufet. — Aux marchands de la campagne. — Revue de la semaine; Terrebonne — Accident sur un pont.

5^{ÈME} PAGE.

Recettes : Manière de glacer un gâteau — Destruction des rats et des souris. — Au clerge et aux communautés.

6^{ÈME} PAGE.

Feuilleton.

Lettre de Québec

Les dommages à notre Palais Législatif, ne sont pas aussi considérables qu'on l'a prétendu tout d'abord. Ils sont évalués à \$3 000.00, tout au plus et seront supportés, dit-on par le gouvernement. Ce serait acte de justice, car si jamais il y a eu cas fatuit, accident incontrôlable et irréparable, c'est bien ici.

M. Charlebois poursuit avec une vigueur nouvelle ses travaux de construction; on est à poser le toit et dans une semaine de beau temps, les ouvriers pourront travailler à l'abri.

J'ai rarement vu un outillage aussi complet et aussi parfait que celui de M. Charlebois. Il lui coûte au-delà de \$30 000.00 et est d'une efficacité extraordinaire. Tout se fait à la machine pour ainsi dire, et encore à la machine à vapeur, en sorte que M. Charlebois peut réaliser de jolis bénéfices là où d'autres entrepreneurs n'éprouveraient que des pertes, par suite du nombre et du prix des ouvriers qu'ils seraient obligés d'employer.

La garde se fait avec beaucoup de vigilance autour de nos édifices parlementaires, mais tout est d'une tranquillité, d'une monotonie désespérante pour nos gardiens improvisés.

Cependant lundi dans la nuit, vers deux heures du matin, un individu se glissant, à plat ventre, tout près d'une des portes cochères de l'édifice, il y allait avec la prudence du serpent, retenant son souffle et évitant le moindre bruit. Le défaut de lumière favorisait son dessin et

il allait pénétrer dans le nouvel édifice, lorsqu'un gardien l'aperçut et l'effraya par ses cris. L'individu de prendre ses jambes sans insister pour obtenir d'autres renseignements.

On regrette beaucoup que la garde n'ait pu mettre la main sur cet intéressant maraudeur qui est tout probablement en possession de secrets importants.

C'est M. Bureau, un des plus habiles agents de police de Québec qui commande à la garde du Palais Législatif. Il a dix huit hommes sous son commandement, lesquels nous coûtent environ \$100,00 par semaine.

On se voit donc forcé de rétablir une police provinciale qui rendait de très précieux services et qu'on a abolie sous le prétexte d'économie et de retranchement. C'était mal avisé et mal fait. On le reconnaît maintenant, mais trop tard.

Si l'on avait toujours eu la même prudence, nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui, une perte d'argent assez importante; et nous n'aurions pas surtout à mettre l'étranger sous la triste impression que la dynamite, sévit dans notre heureuse Province, tout comme dans les pays européens gangrenés par la Révolution que de Maistre déclare si bien être essentiellement satanique.

Que de réflexions à faire sur l'audacieux coup de main de Québec! Comme on voit bien que là où la crainte de Dieu n'inspire pas le respect de la loi et de la propriété, il n'y a aucun frein assez puissant au monde, pour contenir la fougue des passions humaines et maîtriser les instincts pervers de la populace.

Enfin on va se décider d'éclairer nos édifices parlementaires à l'électricité. Il est temps, grandement temps. Je puis dire que si le gouvernement avait pris plus tôt cette détermination, le dernier accident n'eût pas eu lieu.

Cela prouve qu'il y a une vraie économie et qu'il y en a une fausse économie qui, généralement finit par coûter bien cher.

On se passe ici le mot de M. Mercier, en réponse au juge Johnson. Je tiens à le faire connaître à nos lecteurs. Je cite la Patrie du 22 courant :

« Dans le cours de la plaidoirie, l'honorable juge Johnson, le président de la cour, qui se compose en outre des honorables juges Loranger et Buchanan, demanda à M. Mercier, quel intérêt avait-il dans la continuation de cette cause.

— Un grand intérêt. Votre honneur, s'écrie M. Mercier : celui d'empêcher tout criminel d'échapper à la justice en s'asseyant sur le banc des juges.

On devine l'impression produite par cette verte et fière réponse.

Que les temps sont changés!

La question à l'ordre du jour ici, est celle de la tenue de nos Asiles. On sait qu'un scientifique anglais a écrit une longue lettre sur ce sujet, au cours de laquelle il critique très énergiquement la tenue de ces établissements, surtout au point de vue médical. Je n'ai lu de ce docteur que ce que les journaux français en ont donné et je ne serais donc pas prêt à juger de la valeur de son écrit. Mais il me semble que ses dires ne devraient pas être traités trop à la légère et que l'on ferait beaucoup mieux de les réfuter par des faits, clairs, évidents, que par des personnalités ou des diatribes violentes. Tout cela ne conduit à rien de bon.

La question des Asiles regarde le gouvernement qui paie et le public qui fournit les deniers au gouvernement. Public et gouvernement sont donc intéressés à la bonne tenue de ces établissements et ils peuvent très bien demander à ceux qui en ont la propriété et l'administration, de répondre par une sérieuse refutation, aux accusations qui pourraient être portées contre eux. Ce n'est pas la première fois du reste, qu'ils sont attaqués et jusqu'à présent, ils ont pu réfuter assez victorieusement leurs accusateurs. Les choses sont elles empirées depuis quelque temps c'est ce que nous ne croyons pas, et c'est ce qu'il faudrait savoir au juste pour porter un jugement. Ce qui me paraît incorrect c'est qu'à de graves accusations, on répond par du persiflage ou des provocations.

Exemple : le *Canadien* commente l'écrit du Dr. Tucke et prétend à son tour que l'Asile Beauport est mal tenu; qu'il n'y a pas de surveillance, et que le médecin visiteur, nommé par le gouvernement, n'y a réellement pas le contrôle et l'autorité qu'il devrait y exercer. Et il cite des faits à l'appui de son assertion.

Il me semble que cela vaut la peine d'une réponse sérieuse de la part des personnes concernées dans l'administration de l'Asile. Eh bien, oui on répond, mais que répond-on? Que M. Tarte a eu \$1500,00 dans un contrat de la corporation et d'autres sommes encore dans une affaire de chemin de fer?

Si le public qui paie est satisfait de cette réponse, le public qui paie n'est pas difficile.

Je ne veux pas attaquer la tenue de l'Asile de Beauport, mais je crois que les accusations portées sont assez graves pour valoir la peine d'être relevées en détails et réfutées vigoureusement.

Pour ma part, j'ai visité deux fois cet asile, une fois tout dernièrement. Il y règne une propreté remarquable, qu'on peut difficilement concevoir dans une pareille maison; la tenue des internes m'a paru des plus convenables et beaucoup témoignaient de leur respect et de leur attachement à leurs gardiens. S'ils étaient si fort maltraités ils laisseraient voir leur mécontentement, mais il n'existe rien de tel.

Le système de ventilation nous a paru quelque peu defectueux, je l'avouerai, et l'air ne se renouvelant pas suffisamment vite, nous semble notablement vicié dans certains appartements. À part, cela, pour ce dont je peux juger, tout me paraît bien tenu et confortable.

Dans tous les cas, le gouvernement possède en main, le pouvoir nécessaire pour contraindre les propriétaires de l'Asile à exécuter fidèlement leurs obligations et il n'est pas à croire que nos ministres se fassent les complices de ces riches particuliers pour les protéger au dépens de la Province, de la moralité de la décence et de la charité chrétienne.

La nomination dans Mégantic a eu lieu mercredi et dans Beauce vendredi. Dans le premier comté il s'agit de remplacer M. Irvine nommé juge d'amirauté. C'est donc une élection provinciale. Le gouvernement local y fait la lutte par ses ministres M. M. Taillon, Lynch, Blanchet et Flynn, et il va, tout probablement remporter la victoire. Mégantic élisant le Dr Hume conservateur, ce serait un comté de plus pour notre parti et de moins pour l'opposition dont le candidat est M. White, marchand.

Dans Beauce, c'est M. Linière Taschereau qui se présente pour remplir la place de M. Bolduc nommé sénateur. M. Poirier, cultivateur est son opposant.

La lutte se fait pour le gouvernement fédéral par l'hon. M. A. P. Caron, M. Landry, M. P. Casgrain, J. A. Charlebois N. P., l'hon. J. Blanchet et L. G. Desjardins M. P. Le *Canadien* et l'*Événement* s'abstiennent, quoique ces journaux se réclament toujours du parti conservateur.

On regarde cette élection comme n'étant pas absolument certaine et si elle est perdue, ce sera due à des causes tout à fait particulières et

alarmantes dont je vous entretiens dans ma prochaine lettre.

Le rapport de la Commission dans l'affaire de M. Mousseau a été préparé la semaine dernière et remis lundi entre les mains de l'Orateur. M. Robidoux s'était joint à M. Desjardins, Asselin et Nantel et était prêt à procéder si M. Joly se fut rendu. Mais comme il est d'opinion que la commission ne saurait agir sans être au complet. M. Robidoux n'a pas pris part aux procès-verbaux de la majorité de cette commission.

Les séances de la commission dans l'affaire Mercier sont reprises de mardi dernier, et se continueront toute cette semaine.

M. Nantel ne pourra être de retour à St Jérôme qu'au commencement de novembre. Il se trouve ainsi avoir été absent de chez lui presque tout le temps — moins le mois de septembre — depuis la fin de la dernière session.

En partant de St Jérôme la semaine dernière j'ai eu le plaisir de rencontrer un ingénieur de chemin de fer, d'Angleterre, Assistant surintendant de la plus grande voie ferrée de ce pays. Il nous a entretenu longuement de notre chemin et en a parlé dans les termes les plus encourageants. J'espère toujours que ceux qui sont à la tête de la compagnie se mettront bientôt à l'œuvre pour doter les cantons du Nord de ce moyen de communications dont ils ont tant besoin pour se tenir en relation directe et facile avec le reste de la Province et sur tout avec les grands marchés et pour se développer rapidement.

Québec 27 Oct. 1884.

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui de la Beauce, sont des plus encourageantes et l'élection de M. Limère Taschereau par une bonne majorité ne fait de doute pour personne.

Dans Mégantic tout fait croire que le Dr Home sera élu.

CONGRES

Quatrième séance du congrès national

DISCOURS DE M. LE CURÉ LABELLE

M. le Président,

Messieurs,

Je ne pouvais refuser l'invitation qu'on m'a faite de parler de colonisation devant le Congrès — sujet qui me tient si fort au cœur. Je voudrais dire quelque chose de beau, de grand, de magnifique sur cette grave question à laquelle est attaché le salut de la nation, la sauvegarde de notre langue, nos lois et nos institutions, et voilà que je me présente devant vous sans aucune préparation, ayant pour excuse légitime, je pense, le *berdus* spirituel de ma paroisse qu'il a fallu épousseter dans tous les coins et recoins, et cela, quinze jours durant.

Il me faut faire preuve de bonne volonté jusqu'aux dernières limites,

comptant, toutefois, sur votre indulgence que je sollicite d'avance, car je suis loin d'être un orateur, et je confesse que l'éloquence n'est pas mon fort.

Une excellente dame, avant la séance, m'a demandé de faire quelques compliments aux femmes, et cela avec un charme malin qui distingue ce que vous appelez dans le monde "le beau sexe," mais comme mon état me refuse le droit d'être gaillard, je ne sais comment correspondre à son désir, qui ne me paraît pas cependant hors de place.

Si donc je voulais faire un compliment aux dames, je dirais, à l'imitation des anciens chevaliers, que la colonisation est la *dame* de ma pensée. La femme est un instrument puissant de colonisation; elle en est, pour ainsi dire, la source et la base par le nombre d'enfants qu'elle donne à la patrie. Sous ce rapport, n'ai-je pas raison de dire que la femme mérite nos meilleurs compliments? Ce n'est pas la première fois que Dieu se sert de la femme pour accomplir ses merveilleux desseins sur la terre. Sans parler de celle qui nous donna le soleil de justice et de vérité, le Seigneur n'a-t-il pas, dans maintes circonstances, associé la femme à ses œuvres pour faire triompher sa volonté dans le monde? Quand Dieu voulut arracher son peuple de la servitude d'Égypte, que fit-il? Il fit de la femme juive une *femme canadienne*. Grâce à la bénédiction du ciel et à la coopération de la femme juive, ses enfants se multiplièrent à un tel point que ni les travaux forcés, ni la persécution la plus barbare, ne purent anéantir la race d'Abraham. Elle semblait se raviver sous les coups de la plus impitoyable des tyrannies. Les Égyptiens furent tellement épouvantés de cette puissance de la femme juive qu'ils laissèrent partir en paix la nation d'Israël, et que, de désespoir, ils allèrent se noyer dans la mer Rouge. Dites donc, maintenant, que la femme n'est pas liée, d'une manière intime, à la colonisation, et qu'elle est digne de sa part d'éloges.

Il est de la plus grande importance de coloniser le Nord qui possède un territoire immense, fertile, couvert de riches forêts, arrosé par une multitude de rivières, émaillé de beaux lacs, et offrant, à chaque instant, les sites les plus pittoresques et les spectacles les plus enchanteurs. Le climat y est magnifique comme dans la plaine. On se plaint, parfois, de nos hivers, et ne sait-on pas que la neige est un moyen de fécondité pour la terre, comme le grossissement des eaux du Nil pour la fertilité de l'Égypte? Pourquoi désirer un climat plus chaud qui nous amènerait les maladies pestilentielles, comme dans l'Égypte et l'Indoustan? Soyons donc heureux de la part d'héritage que la Providence nous a dévolue, et elle a été généreuse pour nous comme pour n'importe qu'elle nation de la terre, et nous avons ici tout ce qu'il nous faut pour vivre heureux, content, jouissant d'une santé parfaite par la salubrité de notre climat. La colonisation du Nord renferme le secret de notre avenir, et elle résoudra une énigme qui ne manquera pas de se présenter dans le futur. Un pays ne peut pas s'étendre toujours sur la longueur. Il faut qu'il pousse ses branches dans toutes les directions pour devenir un arbre fort et vigoureux. Un pays peuplé sur une ligne de plusieurs centaines de milers de milles, mais vide dans son centre, est un pays qui *cas sera en deux*.

Quand le Nord-Ouest sera peuplé, des intérêts divers surgiront par la force des choses et qui pourront

nous devenir hostiles. Pourquoi alors, le Nord-Ouest qui aura été édifié par nos millions, ne tentera-t-il pas d'envoyer son commerce aux villes maritimes par les États du centre? Pense-t-on que New-York et Boston ne feront pas des efforts énergiques pour s'assurer la suprématie de ce commerce?

Ne comprenons pas la gratitude des nations pour nous garder l'omnipotence de la route commerciale du St-Laurent?

Dans une nation, la mesure de l'intérêt, c'est la mesure de la gratitude. Vous ne changerez pas la nature humaine.

Préparons nous donc aux éventualités de l'avenir en peuplant le Nord et, lorsque les conflits d'intérêt entre l'Est et l'Ouest surgiront, nous serons là, nous habitants du Nord, pour mettre le poids dans le plateau de la balance et conserver pour toujours au St-Laurent sa suprématie commerciale.

L'émigration aux États-Unis m'a toujours saigné le cœur et si je pouvais sa sir tous mes compatriotes canadiens et les planter dans le Nord qui est colonisable au de là de 100 lieues dans l'intérieur, ce serait la joie de mon âme. Dans un pays qui est trop plein comme les vieux pays d'Europe, on comprend que l'émigration devient nécessaire, mais un pays comme le nôtre où l'on peut placer des millions et des millions d'hommes, il est incroyable que tous ne cherchent pas à s'y établir! Qu'avons nous à dire contre notre pays pour l'abandonner?

Quand Dieu qui devait s'entendre en bon sol, choisit une terre où coulait le miel et le lait comme terre promise, qu'est ce qui déterminait son choix? Un sol montagneux, de la terre franche-légère, arrosée par de nombreux torrents, couvertes de toutes sortes d'arbres. N'est ce pas là la description des richesses des Laurentides? Nous avons de plus nos rivières qui sont en plus grand nombre et nos beaux lacs qui sont multipliés à l'infini. Mais, me direz vous, il nous manque l'olivier c'est vrai, mais aussi nous avons en revanche le *sirap d'érable* et la feuille d'érable qui nous sert d'emblème national. Il me semble que l'on n'a jamais assez compris dans la province l'importance de la colonisation, on a parlé éloquemment sur le sujet, on a consacré des octrois annuels pour cet objet, mais nullement en rapport avec les besoins que faisait pressentir une colonisation sagement dirigée. Ah! si les arbres votaient, vous verriez qu'on trouverait tout l'argent dont nous avons besoin pour coloniser le Nord.

On a trop laissé dénigrer notre pays sans faire aucune réclamation et vanter les États outre mesure, ce qui a contribué beaucoup à mettre des illusions dans la tête des jeunes gens qui ne voyaient plus notre pays que sous un faux jour. Je crois que si l'émigration est due un peu à la faute de nos gouvernements, elle est due surtout à la population, qui, en général, ne fait pas assez d'efforts pour guérir le mal qui nous ronge. Une cause d'émigration, c'est souvent le luxe, les folles dépenses de la vie, mais aussi une mauvaise culture et le défaut d'estimer le pays à sa juste valeur.

Rappelons nous qu'avant d'aller chercher des colons ailleurs, il faut d'abord empêcher les nôtres de s'ex-patrier.

C'est une vérité de sens commun. Cherche-t-on à mettre de l'eau dans une chaudière dont le fond est percé? Or, permettez moi cette expression, notre pays est percé et, pour preuve, voyez ces compatriotes qui s'écoulent vers les États. Sans doute que nous ne pourrions pas empêcher un certain nombre de quitter le sol natal malgré les avantages

qu'on y trouve, mais combien qui se fixeront chez nous parce que nous aurons rempli notre devoir envers la patrie!

La question est si grave à mes yeux que j'accueillerais avec plaisir l'imposition d'une taxe pour la colonisation parce que c'est par la colonisation seule, remarquez-le bien, que nous sauverons notre langue, nos lois, nos institutions dont nous sommes si fiers.

Il y a trente ans que l'on aurait dû organiser une souscription nationale perpétuelle pour remplacer nos pinches et nos épinettes par de braves Canadiens, la fleur de la nation française.

C'est dans ce but que je me suis mis à la tête d'une loterie nationale pour accomplir cette œuvre qui n'est pas la mienne mais la vôtre, et si le succès couronne nos efforts communs j'ai lieu de l'espérer, parce que j'ai encore confiance dans votre patriotisme et votre générosité pour la patrie, nous aurons contribué autant qu'il est en nous à réparer une faute nationale.

Quand je vois par la statistique que la province de Québec dépense près de huit millions pour les liqueurs enivrantes, ne dois-je pas avoir l'espérance que l'on trouvera bientôt un \$25.000 par année en faveur de la colonisation qui est notre seule planche de salut?

Le moyen ne plaît pas à tout le monde, il est vrai, mais on ne pourra contester que le but est noble et louable et qu'au moins on doit me donner le bénéfice du doute.

ÇA ET LA

M. Corbeil, marchand de Ste-Adèle se propose de construire sous peu un magnifique magasin en briques rouges et blanches, près de chez M. Sévère Campeau.

Mgr Duhamel vient de lancer un nouveau mandement contre la franc-maçonnerie.

Une dépêche de Londres annonce que Sir John MacDonaid a réussi à obtenir du gouvernement impérial une subvention en faveur d'une ligne de vapeurs reliant la Colombie Anglaise à l'Asie.

La commission ecclésiastique chargée de faire le procès apostolique sur la réputation de sainteté de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines, a entendu samedi la déposition de M. le grand-vicaire Édmond Langevin. La commission siège dans la chapelle du Saint-Joseph de la Basilique de Québec.

La semaine prochaine sera privilégiée pour les fêtes épiscopales. Mgr Jos. Larocque ancien évêque de St-Hyacinthe titulaire de Germanicopolis célébrera mardi, le trente deuxième anniversaire de sa consécration. Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, célébrera le même jour, son dixième anniversaire. Enfin, jeudi, le 30 octobre, Mgr Bourget célébrera le quatre vingt cinquième anniversaire de sa naissance.

AGRICULTURE

Soins à donner au jardin fruitier, à l'automne.

On peut commencer à tailler les pommiers qui sont vieux ou faibles,

afin que la sève ne monte pas dans les bourgeons à supprimer ; arracher les arbres morts et ceux à remplacer ; pour ces derniers, comme nous l'avons déjà dit, il est essentiel de renouveler la terre ou tout au moins de l'amender.

On défonce le terrain destiné aux nouvelles plantations.

Il y a avantage de bien tailler les groseilliers et les gadelliers. D'ordinaire on n'accorde pas assez d'attention à la taille de ces petits arbres fruitiers ; il y a tellement de confusion, qu'il est impossible qu'il y ait du fruit, et le peu qu'il y a est tellement privé de la présence des agents atmosphériques indispensables à la fructification, tels que : les rayons solaires et l'air avec tous les gaz dont il est composé, et enfin l'humidité des nuits après les fortes chaleurs de la journée, tout cela donc étant indispensable, autant à la végétation qu'à la fructification, manque complètement dans ces boules compactes, où il n'y a que des grappilles mal constituées, composées de fruits aigres et à demi mûres tandis que le reste de la grappe demeure complètement vert, en sorte que cela ne donne que très peu de produits, et cependant les groseilles et gadelles sont des fruits très recherchés, comme fruits de table, fruits confitures, fruits à liqueurs ou sirops. Vu l'emplacement que ces plantes exigent, avec une taille bien entendue, nous pouvons dire qu'il y en a très peu à part elles, qui soient à même de donner autant de produits.

La plante du groseillier et du gadelier se prête à toutes les formes que l'on veut bien lui faire prendre. Ce sont les arbres fruitiers les plus faciles à diriger et sans contredit, les plus élégants, quand ils sont chargés de fruits, car vous voyez de la basse au sommet une rangée de grappes les unes dans les autres sans solution de continuité, brillantes comme du corail ; c'est le plus beau coup-d'œil de nos arbres fruitiers.

Dans la taille de ces plantes, on prend à la base de la touffe chaque tige en particulier que l'on suit régulièrement afin de retrancher toutes les bifurcations qui se sont produites par le refoulement de la sève en ayant soin de conserver toujours la plus directe, mais on doit supprimer toutes celles qui sont trop sinuées ou qui ne tiennent pas dans une position régulière.

Avis à ceux qui désirent cultiver les abeilles

M. Joseph Roy, directeur de la ferme modèle du Collège de Ste Anne, offre en vente une dizaine de ruches améliorées, bien fournies d'abeilles et une ample provision de miel pour la saison d'hiver. Le prix de chaque ruche est de \$6, livrable à la station de Ste Anne. On se rappelle que M. Roy commençait la culture des abeilles sur la ferme du Collège de Ste Anne, il y a deux ans, avec huit ruches seulement. Outre six cents livres de miel qu'il a vendu cet automne à 20 cts la livre, nous voyons qu'il peut encore vendre un grand nombre de ruches, et cela sans dépenses ni trouble. La culture des abeilles peut avantageusement être faite dans notre localité ; c'est ainsi que nous voyons augmenter le nombre de nos apiculteurs. A l'exposition de la Société d'horticulture de l'Îlet, il y avait trois exposants de ruches et de miel qui ont droit d'être fiers de leur succès et qui se proposent d'augmenter le nombre de leurs ruches à l'avenir.

Informations demandées

Léandre Laurin fils de Cyrille Laurin de cette paroisse, a laissé sa famille depuis treize ans, pour aller travailler dans les chantiers ; per sonne n'en a entendu parler depuis. Toutes nouvelles qui pourraient faire connaître où il est seraient reçues avec reconnaissance par son père qui est pauvre et malade depuis longtemps.

AVIS

Ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession J. A. Ilvieux N. P., sont priés de les adresser à Ls de G. Lachaine N. P., St-Jérôme ou à A. E. Léonard, N. P., Ste-Rose et ce d'ici à un mois. De même que ceux qui doivent à cette Succession sont priés de venir régler sous le même délai chez Ls de G. Lachaine N. P., St-Jérôme.

16 Oct 1884 1 mois



Le Gouvernement de la Province de Québec offre une récompense de quatre mille piastres à toute personne, sauf le coupable, qui donnera des renseignements propres à faire découvrir et arrêter l'auteur ou les auteurs de l'attentat contre le palais législatif commis le onze octobre courant.

Par ordre
J. BLANCHET
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire)
Québec, 15 Octobre)
1884.

**LOTTERIE NATIONALE
—DE—
COLONISATION**

Fondée sous l'autorité de l'acte de Québec, 32 Vict., ch. 36.

M. le Curé LABELLE, Directeur
S. E. LEFEBVRE, - - - SECRETAIRE
O. H. A. GUIMOND, AGENT-GENERAL

VALEUR DES LOTS
\$50,000

GROS LOT, \$10,000
Un immeuble d'une valeur de

1920 AUTRES LOTS.

Prix du billet, \$1.00 — Un escompte de 5% est accordé sur 10 billets, 10% sur 50 billets, et 15% sur 100.
Pour plus amples informations, voir le Prospectus, ou s'adresser au bureau, No. 17 Place d'Armes, Montréal.

On demande des Sous-Agents.
4 Sept. 84.

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN — Prêts sur hypothèques pour 5 ou dix ans sans amortissement, et de 10 à 50 ans avec amortissement. L'emprunteur a la faculté de rembourser quand il le veut.
La société n'a d'agent nul part. Comme elle n'a pas de notaire à titre, tous les praticiens sont admis à faire des demandes et à instrumenter pour leurs clients.
En s'adressant au soussigné on recevra des circulaires donnant tous les détails nécessaires.

E. J. BARBEAU
Directeur, Montréal.
24 Juillet — 6 ms. 8

AUX CULTIVATEURS

Nous invitons les cultivateurs qui viennent à Montréal pour faire leurs achats d'hiver, à nous rendre une visite.

Il importe à tous ceux qui veulent pratiquer une sage économie de connaître le magasin qui peut leur vendre les meilleures marchandises, au plus bas prix possible.

Comme nous importons nous-mêmes toutes nos marchandises directement d'Europe, nous les détaillons toujours aux mêmes prix que les autres marchands les payent chez les marchands en gros.

Nous ouvrons des comptes aux cultivateurs ou autres que nous pouvons considérer comme des pratiques sûres, et nos prix sont toujours les mêmes, soit que nous vendions à termes ou au comptant.

N'oubliez pas que nous n'avons qu'un seul prix pour tous, et que nous vendons constamment aux prix du gros.

DUPUIS & FRERES.
Coin des rues Ste-Catherine et
St-Andre
MONTREAL

L'UNION MUTUELLE
Compagnie d'Assurance
SUR LA VIE
FONDEE EN 1849

Actif, pres de \$7,000,000
SIEGE SOCIAL

PORTLAND MAINE
JOHN E. DEWIT
PRESIDENT
Gerant pour la Province de Quebec
M. CHARLES L. BOSSE

SAXTON BELANGER Agent Spécial } 162 RUE ST-JACQUES
Pour la Province de Québec } MONTREAL.
BUREAU à ST-JEROME où toutes informations et détails seront }
donnés avec plaisir. } 11 juin 1884 a.

MAISON A VENDRE Hotel St-Jovite

M. Alfred Bélanger offre en vente une maison, située sur la rue Dumont, à deux côtés, 4 appartements chaque côté, ayant 7466 pieds de terrain, avec écurie et étables, hangars etc.

Conditions faciles
S'adresser à
L'HOTEL BELANGER

13 Mars 1884 3 ms

M. E. Dumouchel remercie bien sincèrement la nombreuse clientèle qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour et aime à informer le public qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison. Il pourra à l'avenir servir ses pratiques avec plus de facilité et de confort. Il fait appel à tout le monde sans exception, car il entend tenir un hôtel de première classe.
C'est l'hôtel de la maille de St-Agathe à St-Jovite.

7 Juillet 1884

Reproductions

Respirant encore

A l'hôpital de Liège est un endroit appelé salle des décédés, où sont déposées chaque jour les personnes qui succombent et que le corbillard vient chercher le lendemain, pour être portées à leur dernière demeure. Il y a six semaines environ, deux internes, désirant faire quelques recherches anatomiques, des cendirent dans cette salle pour choisir un cadavre parmi les sujets que la mort avait frappés pendant la journée.

L'un d'eux était muni d'une lanterne. Quoique habitué à l'image de la mort, on ne pénètre jamais sans une certaine émotion dans les lieux qui renferment des morts, sur tout la nuit. Celui-ci est une immense pièce gothique, à laquelle on arrive par une dizaine de marches. Une grille donnant sur la rivière de l'Orthe la termine d'un côté et donne passage à une humidité qui s'imprègne aux murailles reluisantes.

Les oiseaux de nuit nichés dans les arceaux des corniches semblent être les gardiens de ce lieu sépulcral. Lorsque les deux internes entrèrent, la lumière vacillante de leur lanterne mit en fuite les habitants vivants de cette demeure de la mort. Leur émotion s'accrut au bruit que firent ces hôtes sinistres en qui tant leur retraite; ils se ras surèrent cependant et se mirent à examiner les cadavres pour faire leur choix.

Pendant qu'ils étaient occupés à cet examen, il leur sembla entendre quelqu'un respirer derrière eux; tous deux se retournèrent vivement sans voir personne et, persuadés que leur imagination les avait trompés, ils se mirent à inspecter de nouveau les cadavres. Une respiration étouffée, mais plus forte cette fois que la première, se fit de nouveau entendre. Alors, la peur saisit celui qui tenait la lanterne; il se mit à crier en se sauvant du côté de la porte, qu'il voulait ouvrir sans songer, dans son trouble, à tirer d'abord le bouton de la serrure. Ce malheureux, voyant ses efforts impuissants pour ouvrir cette porte, perdit complètement l'usage de la raison, puis s'affaissa haletant et plus mort que vif. Pendant ce temps, son camarade, plus résolu que lui, chercha à découvrir la cause du bruit qu'il venait d'entendre, pensant qu'il ne pouvait provenir que d'un des sujets étendus sur les dalles du local.

Il se mit donc à les examiner l'un après l'autre et en trouva un chez lequel il constata un certain degré de chaleur; se penchant alors sur lui et appliquant son oreille sur la poitrine du malheureux, il entendit très distinctement une respiration oppressée. Immédiatement, il s'empara du soi-disant cadavre pour le transporter dans une des salles de son service; dans sa précipitation, il renversa la lanterne que son collègue avait abandonnée et dont la lumière s'éteignit.

Sans s'inquiéter de cet accident, l'interne se dirigea avec son fardeau vers la porte; mais, là, ses pieds s'embarassèrent dans les jambes de l'autre interne que la peur tenait cloué à terre et auquel il ne songeait plus.

Effrayé à son tour, il s'imagina avoir affaire à un autre cadavre; il laissa tourner le corps dont il était chargé et s'efforça d'ouvrir la porte pour s'enfuir; l'interne qui se trouvait à terre, sentant le cadavre tomber sur lui, réunit ce qui lui restait de force et le rejeta en avant. Il alla tomber entre les jambes de l'interne qui, dominé par une crainte

nervieuse poussée à l'extrême, se laissa choir à terre ou il perdit connaissance: mais le bruit produit par cette scène avait été entendu par les infirmiers, qui accoururent avec de la lumière. Rassurés par leur présence, ils reprirent leur sens et racontèrent ce qui venait de se passer. On transporta l'homme dans un lit convenablement chauffé et on s'empressa de lui donner les soins que réclamait son état sous l'influence de lesquels il se rétablit promptement.

La cause Boutet

Nos lecteurs liront avec plaisir et instruction l'allocution de Son Honneur M. le juge Ramsay dans la fameuse affaire Boutet:

Messieurs les jurés,

Il est du devoir du juge dans ces causes criminelles, de faire un examen sobre des faits dévoilés à la cour et de les exposer ensuite à la considération du jury. Vous devez vous mettre en garde contre les préjugés et ne baser votre verdict que sur des faits évidents qui sont révélés par la preuve. Vous avez un devoir important à remplir: vous vous prononcez sur la vie ou sur la mort de l'accusée qui est devant vous sous accusation de meurtre par empoisonnement. Les crimes sont tous épouvantables, mais celui qui consiste à donner la mort par un breuvage où se cache le poison est le plus abominable et le plus lâche de tous.

Dans presque tous les cas d'empoisonnement la main qui assassine est difficile à découvrir, mais dans le cas présent pouvons-nous facilement saisir le bras meurtrier? Oui certainement.

Je vais, messieurs les jurés, passer en revue tous les faits de la preuve et les traiter avec le plus de soin possible.

Le 4 juillet 1883, la prisonnière et son mari ont acheté du Dr. Simard une quantité d'arsenic pour détruire les rats dont leur maison était infestée. Je ne sais pas si déjà la prisonnière avait l'intention de se servir de ce poison dans un but criminel, mais sa conduite commence à être étrange. De suite elle dit qu'elle n'a personne à empoisonner et qu'il ne peut y avoir de crainte, ses enfants étant tous grands.

Elle achète du vin et s'en retourne à la maison portant dans ses mains et l'arsenic et le vin qui causent quelques jours ensuite, la mort de la voisine Céline Guay.

Ceci se passait le 9 juillet, le jour même où le mari de la prisonnière partit pour les chantiers. La femme Coway était alors dans la plus parfaite santé; des témoins nombreux établissent ce fait.

Vers midi et demi, la défunte se rendit chez la prisonnière. Il semble établir hors de tout doute que cela était pour se rendre à l'invitation d'Eusébie Tremblay. A son arrivée, la prisonnière qui s'était préparée un verre de vin, mais qu'elle ne pouvait pas boire le trouvant trop mauvais, la défunte, sur la prière de la prisonnière, avala alors ce breuvage, et quelques minutes ensuite, une cruelle maladie se déclara et la victime mourut peu après.

L'enterrement eut lieu une journée après et déjà, tout le village est saisi d'une forte agitation. En face de ces rumeurs toujours de plus en plus accentuées, le coroner du district tint une enquête. L'autopsie faite par le docteur Simard prouve que les rumeurs inquiétantes du public étaient fondées, et que la défunte Céline Guay était morte empoisonnée.

Les viscères ont été envoyés à

Québec, au Dr Vallée, analyste, pour en faire l'analyse, ce qui a été fait avec le plus de soin, le plus par faitement, le plus minutieusement possible.

Le résultat de cette analyse est tel qu'il n'y a pas de place pour aucun doute: la défunte est morte empoisonnée par l'arsenic.

D'où vient ce poison? Il se trouvait dans le vin que la prisonnière a fait prendre à la défunte.

Ce poison a-t-il été mêlé au vin par accident, par erreur, sans motif? La défense devait le prouver, mais rien n'en a été. La prisonnière peut-elle s'être trompée dans le choix du poivre ou du poison? Il est presque impossible de répondre affirmativement vu la différence radicale entre les deux paquets qui contenaient l'un le poivre et l'autre l'arsenic. Maintenant qu'elles sont les circonstances qui suivent le décès? La femme qui venait de boire le verre de vin se dit immédiatement empoisonnée, et l'autre femme répliqua: "Je n'ai pas de poison, je ne peux en avoir donné."

Après la mort de la malade, la prisonnière a peur de l'enquête; elle se dit ne pouvoir en supporter les rigueurs et fait tout en son possible pour la retarder et même l'arrêter.

Et pendant la maladie pourquoi la prisonnière ne se rend-elle pas chez le médecin de préférence au père Tic Tremblay? On peut voir ici une forte préméditation, un but distinct.

Et après la mort quand elle revient de chez le curé du village pourquoi dit-elle de transporter immédiatement au cimetière le cadavre de la défunte? Mais voyons un autre point; quels sont les motifs de cet empoisonnement? Ils ne sont point tangibles, bien définis; ce pendant l'absence même de tout motif ne plaide pas en faveur d'un accusé.

Dans ce cas-ci, y a-t-il un motif de jalousie? La cour n'est pas obligée de le prouver.

Un point important s'ouvre ici: l'accusée convaincue de son innocence a-t-elle marché au devant de la preuve? Non. Et elle a employé tous les moyens, répété mensonges sur mensonges pour cacher la vérité des faits. Elle a d'abord nié l'existence de poison chez elle au moment de l'empoisonnement; ensuite qu'elle n'en a jamais eu. Mais elle se trahit en avouant à quelqu'un qu'elle en avait et qu'elle voulait s'en départir afin de n'être point accusée.

Pourquoi la prisonnière était-elle si effrayée de l'enquête? Pourquoi n'explique-t-elle complètement l'emploi de l'arsenic? Pourquoi n'en a-t-elle pas produit le reste à la cour?

De plus, la veille même de l'enquête du coroner, pourquoi s'enfuit-elle de la maison, et s'en va-t-elle à 25 ou 30 lieues plus loin? S'en va-t-elle rencontrer son mari? trois jours s'écoulent et elle ne parle pas de le chercher?

Messieurs les jurés, après avoir mis devant vous les faits tels qu'ils sont, je vous laisse à l'accomplissement de votre devoir, et je suis convaincu que vous rendrez un verdict selon votre conviction intime, selon votre conscience.

La femme Boutet a reçu sa sentence, samedi soir, par l'Hon. juge Ramsay, qui l'a rendue dans les termes suivants:

"Eusébie Tremblay, vous avez été accusée d'avoir empoisonné une femme, votre voisine, auprès de laquelle vous avez vécu durant de longs mois. A cette accusation vous avez plaidé «non coupable» et vous vous êtes confiée à Dieu et à votre pays.

Deux longs procès se sont instruits

devant le tribunal de la justice et la preuve qui a été faite, démontre de la manière la plus positive, la plus tangible que vous avez malicieusement et avec préméditation empoisonné la défunte Céline Guay.

Le verdict qui vient d'être rendu fait honneur au jury. Un verdict contraire aurait été une honte pour l'administration de la justice, une violation du serment que le jury a été tenu de proclamer l'innocence de l'accusé, ou la culpabilité du criminel.

Messieurs les jurés ont fait leur devoir, la cour doit maintenant accomplir le sien, prononcer la sentence de mort.

Prisonnière, vous serez immédiatement transportée à la prison commune de Québec et de là à la prison de la Malbaie, où, le 21 novembre prochain, vous monterez sur l'échafaud, pour être pendue jusqu'à ce que la mort s'en suive.

Que Dieu ait pitié de vous!

Aux marchands de la campagne

Nous invitons les marchands de la campagne à se hâter de visiter notre immense assortiment. Nos marchandises d'automne sont toutes arrivées d'Europe, et pour profiter du choix et de la variété de marchandises que nous pouvons leur offrir, ils trouveront le plus grand avantage à faire leurs achats de bonne heure.

Nous n'envoyons pas de commissaires à la campagne, nous avons déjà énuméré les raisons qui nous font répudier ce système, et tous les marchands comprennent qu'il leur est beaucoup plus profitable de faire les dépenses d'un voyage à Montréal et de venir y choisir eux-mêmes leurs marchandises.

Nous séparons les pièces et les douzaines sans changer nos prix de gros.

Notre maison est la seule à Montréal qui facilite ainsi les achats qu'on pourrait appeler *en demi-gros*, et que fait bénéficier ses pratiques de tous les avantages de l'importation directe. Termes faciles et comptes libéraux.

DUPUIS FRÈRES,

Coin des rues Sainte Catherine et Saint André, Montréal

REVUE DE LA SEMAINE Canada

TERREBONNE.

ACCIDENT SUR UN PONT.—Un bien triste accident vient de plonger dans la douleur la famille de M. François Leclair, cultivateur du rang de Mascouche, paroisse de Terrebonne. Ce monsieur s'en allait à la messe, dimanche matin, avec son épouse, à l'église de Ste Anne des Plaines, dont il n'est pas très éloigné, lorsqu'en traversant le pont de la rivière Mascouche, près de chez M. David Valiquette, son cheval fit un écart et tomba dans la rivière, d'une hauteur de 15 pieds, avec la voiture et ses occupants.

M. Leclair put heureusement sauter à bas de son véhicule et ne reçut aucune blessure. Quant à Madame Leclair elle tomba à l'eau sous la voiture et le cheval, qui l'écrasèrent et l'enfoncèrent profondément dans la vase. On la retira immédiatement de son affreuse position et on la transporta presque morte à sa demeure, où le Dr Duchesneau fut appelé à la solliciter. Le médecin n'a découvert aucune blessure externe, mais les lésions internes dont elle souffre seront proba-

blement cause de sa mort prochain.

On nous informe que le pont où a eu lieu l'accident n'a pas été réparé depuis longtemps et qu'il était dans un état affreux. C'est la seconde voiture qui tombe en bas de ce pont depuis deux ou trois ans.

SECOURS.—Le gouvernement de Québec a souscrit \$300 pour les victimes de l'incendie qui vient de dévaster le village de Clo idorme. On a donné ordre à M. LeBouthillier, qui possède un établissement de commerce à Mont-Louis, à une distance de 30 milles du désastre, de fournir à ces malheureux des provisions pour le montant souscrit. L'ordre a été exécuté sans délai.

RECETTES

Manière de glacer un gâteau

Battez deux blancs d'œufs jusqu'à ce que la mousse devienne très épaisse; versez une demi-livre de sucre en poudre en battant toujours. Lorsque le mélange est bien lié, versez le sur un gâteau cuit et encore chaud, égalisez avec une palette de buis, puis mettez le dans un four presque froid pour durcir et non pour prendre couleur. Les ornements avec des fruits doivent être faits avant de laisser refroidir.

Destruction des rats et des souris.

Voulez vous connaître un excellent moyen pour détruire rats et souris?

Prenez deux assiettes que vous emplirez à demi, l'une de farine et l'autre d'eau; placez les la nuit sur le passage des rats. Les déprédateurs happeront la farine, se désaltèreront ensuite, et ne manqueront pas de raconter l'histoire à tous les rats des alentours. Mais dans la prévision de cette future visite, remplacez la farine pure, dans la première assiette, par un mélange composé de moitié farine et moitié plâtre passé au tamis; ajoutez y même, comme assaisonnement, un peu de sucre en poudre, et renouvelez l'eau de la seconde. Tous les rats qui auront pris part à ce festin n'y reviendront pas deux fois. Chez eux, comme chez bien d'autres, lorsqu'on a bien mangé, il faut boire, et le plâtre, mis en contact avec l'eau dans l'estomac de l'animal, y produit le même effet que dans l'auge du mouton; la chaleur naturelle du corps en hâte ensuite la solidification, et il en résulte un arrêt des fonctions digestives qui amènent inévitablement la mort dans la journée.

Au clerge et aux communautés

Notre importation d'étoffes noires et d'articles spécialement destinés à l'usage du clergé et des communautés est complètement reçue. Notre département clérical est le plus complet qu'on puisse trouver à Montréal. Outre les sars, mérinos cordés, parmas et autres étoffes noires à costumes, ce département contient tous les articles d'un usage ordinaire pour le clergé, soit pour les besoins des presbytères, des maisons d'éducation, collèges, couvents, noviciats, etc., soit pour les costumes des religieux ou de leurs élèves.

Il com rend aussi les tapis de sanctuaire, tentures d'églises, toiles à brin rond pour les besoins du culte, etc.

Termes de paiement au gré des acheteurs.

DUPUIS FRÈRES

Coin des rues Ste Catherine et St André, Montréal.

A VENDRE

Dans le canton de Preston, comté d'Yamoussé, un magnifique pouvoir d'eau, une très belle chute de 14 pieds de tête. Le moulin peut se bâtir sur le roc solide. Les travaux de digue ou chaussée sont très peu coûteux, il y a seulement 45 pieds de barrage; les bois de constructions sont préparés, équarris et sont rendus sur les lieux ils permettent, si l'on veut, de bâtir sur une grandeur de 25 par 60 à deux étages. Ce lot de bois quarré est magnifique et de première qualité. De plus le terrain qui lui tient contenant 160 acres de terre avec bâtisse dessus construite. Conditions les plus libérales, à très bas prix pour argent comptant.

S'adresser au

bureau du JOURNAL LE "NORD"

St. Jérôme P.Q.

DONEGANA HOUSE

No. 1427, Rue Notre-Dame

EN FACE

DE LA GARE DU PACIFIQUE

Cet Hôtel magnifique vient d'être ouvert par B. LAPORTE.

Chambres meublées de première classe, Bonne Table, Bonne Cour.

Cet Hôtel se recommande au public voyageur par le confort qui lui offre.

B. LAPORTE,

Propriétaire

29 mai 1884



EXAMENS DU SERVICE CIVIL

L'EXAMEN préliminaire, ou de classe secondaire, commencera mardi, le 11 de novembre prochain, et l'examen d'aptitudes, ou de classe supérieure, mercredi le 17. Il n'est pas nécessaire que les aspirants à la classe supérieure subissent l'examen préliminaire.

Les examens auront lieu aux mêmes endroits qu'en mai dernier.

Les demandes d'admission devront être adressées au sousigné pas plus tard que le 15 d'octobre.

P. LESUEUR,
Commissaire et secrétaire du conseil.

Ottawa, 12 septembre 1884.



La Fonderie sera

réouverte sous peu de

jours.

ALF. A. LAVIOLETTE & CIE.

La Compagnie d'Imprimerie

DU

"NORD"

Nous exécutons sous le plus court délai. Toutes commandes pour impressions dans les deux langues.

TELS QUE :

- CARTES D'AFFAIRES,
- CARTES DE VISITES,
- CARTES DE SOIREES,
- CIRCULAIRES,
- ENTETES de COMPTES,
- MEMORANDUM,
- LETTRES FUNERAIRES,
- ENVELOPPES,
- PROGRAMMES,
- BLANCS de COUR,
- PLACARDS, etc.

Aussi toutes espèces de Blancs et formules à l'usage des Secrétaires.

Toutes commandes envoyées par la malle recevront une attention immédiate en s'adressant à

La Compagnie d'Imprimerie du "NORD"

Ou à

T. GRIGNON

Administrateur

ST-JEROME, P.Q.

STATUTES OF CANADA

Price of Statutes for sale at the office of Queen's Printer, Ottawa.

B. CHAMBERLIN,

Queen's Printer.

OTTAWA, MARCH 1884

PROVINCE OF CANADA

	\$	c		\$	c
Consolidated Statutes U. C.....	3	25	Civil Code.....		00
" " L. C.....	3	25	Criminal Laws in 1 vol.....	1	80
Code of Civil Procedure.....	1	50	Orders in Council, to 1874.....	1	25

DOMINION OF CANADA

Vic.	\$	c	Vic.	\$	c
32&33 Statutes of 1869.....	1	50	24 Statutes of 1879, Vol. I....	1	25
33 " 1870.....	0	80	" " Vol. II....	0	40
34 " 1871.....	0	80	" " Vols I&II	1	00
35 " 1872.....	2	00	" 1880, Vol. I....	1	25
36 " 1873.....	1	60	" " Vol. II....	0	50
37 " 1874.....	1	43	" " Vols I&II	1	60
38 " 1875, Vol. I....	1	50	43 " 1881, Vol. I....	0	80
" " Vol. II....	0	80	" " Vol. II....	0	60
80 " 1876, Vol. I....	0	80	" " Vols I&II	1	25
" " Vol. II....	0	80	45 " 1882, Vol. I....	1	00
" " Vols I&II	1	50	" " Vol. II....	1	00
40 " 1877, Vol. I....	1	00	" " Vols I&II	2	00
" " Vol. II....	0	60	46 " 1883, Vol. I....	1	60
" " Vols I&II	1	50	" " Vol. II....	0	60
41 " 1878, Vol. I....	0	80	" " Vols I&II	2	00
" " Vol. II....	0	35			
" " Vols I&II	1	00			

Feuilleton du "NORD"

VINGT MILLIONS
DE RENTE

(Suite)

XXVI

LA FUITE — PROPOSITION DU CAPITAINE.

— Capitaine, dit Flammèche entrant effaré. Une voile anglaise est visible à tribord. Elle paraît nous chasser !

— Une voile anglaise ! répéta le capitaine, qui s'élança dans l'escaier,

XXVII

SURPRISE — ROUTE NOUVELLE

— Hélas ! dit Matthieu, la confiance du capitaine aura été cruellement brisée.

— Pourquoi préjuger tout de suite que ce navire est ennemi ? répondit Mlle Berty. Les passages où nous sommes doivent être constamment sillonnés par des vaisseaux anglais.

— Le meilleur moyen de ne pas prolonger l'anxiété de l'attente, c'est de monter sur le pont, dit Barnabé-Blaise, en se hâtant de sortir.

Jacqueline Berty l'imita.

Resté seul, Matthieu épongea son front baigné de sueur.

— Un navire anglais, un combat peut-être, murmurait-il. Ah ! s'il ne dépendait que de moi, ce combat ?... Je sais bien quels insouciés ne s'en retireraient pas sains et saufs. Où donc avais-je la tête de parler comme je l'ai fait ? Funeste distraction ! Qui me prouvera que ce vieux fou de capitaine, cette sublime héroïne, ce beau damoiseau ne m'ont pas compris ?... Si nous échappons à l'Anglais, je promets bien... Patience !... La patience est l'arme des forts, je n'en manquerai plus, désormais. . . Après tout, il reste encore deux cordes assez belles à l'arc que j'ai failli rompre sotte-ment. Sauvés ou non des griffes ennemies, je saurai mieux viser mon but... Avant peu, le capitaine ne appréciera ce que je vaudrai. Pour le moment, allons voir de quoi nous sommes menacés.

Le navire anglais s'était de beaucoup rapproché. Sa marche paraissait gagner sensiblement sur celle de la *Mouette*. Très calme, quoique la longue-vue dont il se servait oscillât parfois dans ses mains, le capitaine étudiait la lutte de vitesse établie entre les deux bâtiments.

On commençait à pouvoir dis-

tinguer les matelots occupés sur le pont étranger... Tout à coup un grand cri, ou plutôt un rugissement envoyé par le porte-voix du capitaine anglais, fit sursauter M. Raybaud.

— Non ! c'est impossible ! dit-il en se penchant avidement sur son banc de quart. Une illusion. pas autre chose ! Charles Courville ne peut être ici sous pavillon anglais !

Un nouvel appel retentit, ce fut au tour de M. Raybaud à jeter un cri.

— Stoppe ! stoppe ! ordonna-t-il au timonier.

Fort étonné, celui-ci obéit, les voiles furent diminuées... Une heure plus tard, les navires étaient presque côte à côte. Avec l'aide du porte-voix, les capitaines continuaient à échanger quelques mots, sans nul doute satisfaisants, car des grappins furent lancés de la *Mouette* sur le bâtiment étranger ; une sorte de passerelle fut établie et le commandant anglais, le franchissant rapidement, vint se précipiter dans les bras de M. Raybaud, accouru à sa rencontre.

— Pierre ! disait le premier.

— Charles ! disait le second.

— Quelle rencontre !...

— Heureuse !...

— Cela va sans dire ; mais à qui me l'eût annoncé je crois bien que j'aurais répondu par un démenti. Voyons, d'où viens-tu ? où vas-tu ?

— J'arrive de France et je vais à Bornéo.

— Par ici ?

— J'ai affaire... au *Coromandel*.

— Fameuse aubaine ; nous marcherons de conserve un bout de temps, si tu veux ? Je vais à Calcutta.

— Tu vas à Calcutta ?

— Oui.

— Comment navigues-tu sous pavillon anglais ?

— Une idée. J'ai trouvé des conditions superbes et, tu sais, ma famille est nombreuse.

— Viens dans ma cabine, nous causerons plus à l'aise.

Tous deux disparurent, laissant stupéfaits les jeunes passagers.

— En voilà un changement de temps ! dit, près d'eux, le voix joyeuse de Flammèche.

Barnabé-Blaise se retourna.

— Vous connaissez ce commandant étranger ? demanda-t-il.

— Je crois bien. C'est Charles Courville, le plus fameux luron qui bourlingue au commerce, après Pierre Raybaud, s'entend.

— Tous deux paraissent s'aimer beaucoup.

— Comme des frères ; mieux, même, que des frères, car il y en a pas mal qui se chamaillent. A présent les *Englishs* peuvent venir nous chercher noise, nous leur ferons une nique de longueur !

— Mais M. Courville commandant de un navire anglais, dit Matthieu Daullé.

— Ça ne l'empêcherait pas de nous donner un fier coup de collier, si on voulait nous faire tomber dans la nasse.

— Vous croyez ? interrogea à son tour Mlle Berty.

— Je fais plus que croire, je suis sûr. Tenez, le sifflet du ca-

pitaine m'appelle ; ça sera pour vous, vous verrez.

— Partagez-vous l'optimisme de cet enfant ? dit Matthieu à Barnabé-Blaise.

— Il connaît les relations d'amitié existant entre M. Courville et M. Raybaud. Nous venons, au surplus, d'en être témoins. Je partage sa confiance.

— Reprenons donc espoir ! soupina Matthieu.

— J'espère beaucoup, dit Jacqueline Berty. Si M. Raybaud n'avait sujet d'être entièrement rassuré sur le caractère de M. Courville, je tiens pour certain qu'il n'eût pas ralenti à ce point la marche de son bâtiment et, surtout, qu'il n'y eût point introduit un homme suspect.

— Mademoiselle Berty, le capitaine vous demande, ainsi que M. Guillem et M. Daullé, interrompit Flammèche, dont la mine matoise rayonnait.

— Craignez rien ! poursuivit-il. Tout va aller comme sur des roulettes. Je serais bien étonné si la *Mouette* ne virait bientôt en core bord sur bord et si elle ne mettait le cap droit sur Java.

Les jeunes passagers trouvèrent les deux amis assis devant une table chargée de bouteilles et de verres.

— Reprenez vos figures les plus souriantes, dit gaiement M. Raybaud. Tout est aplani, arrangé. Dieu nous a visiblement protégés. Je n'ai plus besoin de courir le risque d'aborder à Calcutta. Mon ami emporte mes dépêches, et je suis bien tranquille sur leur sort : c'est comme si je les remettais moi-même. La *Mouette* fera demi-tour, et elle va cingler à pleines voiles sur Java. Trinquiez avec nous à l'heureuse issue de notre voyage. Et puis, si vous voulez donner de vos nouvelles en Europe, mettez-vous là dans ce coin, prenez du papier et des plumes sur mon bureau et dépêchez-vous de griffonner. Désormais, la providence aidant, nous ne nous arrêterons plus qu'à Siadiak.

En hâte, les jeunes passagers profitèrent de l'offre du capitaine. Barnabé-Blaise adressa à sa mère quelques mots destinés à toucher le cœur tendre de la pauvre veuve.

Jacqueline Berty envoya un souvenir aux humbles amis de qui elle avait reçu aide et bons conseils.

Matthieu... Ne cherchons pas à pénétrer ce qu'écrivit Matthieu. Il avait grand soin, du reste, de veiller à ce que le moindre regard ne pût être jeté sur sa lettre. Le cher garçon prenait là un soin bien surperflu : ses compagnons ne s'inquiétaient guère de lui, et ils étaient trop occupés eux-mêmes, trop loyaux, surtout pour entrer d'une manière aussi honnête dans ses secrets.

— Est-ce fait ? dit bientôt M. Courville en voyant chacun des jeunes gens plier sa missive. Oui. Alors remettez-moi ces précieux papiers. Ils seront confiés au premiers bureau de poste, si, en route, je ne rencontre pas un paquebot.

— A présent, fit observer M. Raybaud, disons-nous adieu, mon cher Charles !

— Déjà !

— Tu comprends, si je dois perdre un moment !

— C'est vrai. Tout de même, je regrette que tu ne puisse m'accompagner jusqu'à Calcutta.

— Je le regrette, non seulement pour moi, mais pour ces jeunes gens. Ils auraient été heureux de voir cette ville opulente et d'admirer le Gange... Bah ! dis leur, ce qui est vrai, que le fleuve sacré des Hindous, s'il est vaste, n'est guère propre : un océan de boue jaunâtre, avec masse de crocodiles et, trop souvent, pardessus le marché, de cadavres de fanatiques.

— Tu exagères, Raybaud !

— Beaucoup ?

— Non ; mais enfin, tu ne flates point cet autre père des eaux. Quoique ça, ma chère demoiselle, et vous, mes chers messieurs, ne regrettez pas trop cette escale. Puisque vous ne deviez point visiter l'Inde, autant vaut marcher droit sur Bornéo... Voyons, trinquons encore avant de nous dire adieu.

— Ou plutôt, au revoir ! dit M. Raybaud, très ému.

On remonta sur le pont.

— A propos, reprit M. Raybaud, tu commandes, mon cher Courville, un fameux voilier. Gagner sur la *Mouette* ! ça lui fait honneur. Pourvu qu'il n'y ait pas dans la station de Ceylan un aussi bon chasseur !

— Tranquillise-toi. D'abord j'ai surveillé moi-même la construction de mon navire, et, dame ! j'y ai mis du soin. Ensuite, les plus fins marcheurs de la station de Ceylan sont de vrais sabots.

— Te rappelleras-tu bien tout ? interrogation à voix basse M. Raybaud.

— J'ai bonne mémoire, ne crains rien.

Une dernière fois, les mains des deux amis se serrèrent... Une dernière fois, ils s'éteignirent dans leurs bras, puis M. Courville franchit la petite passerelle, dont aussitôt les grappins furent levés. Les pavillons s'envoyèrent réciproquement un salut fraternel. Un cri d'adieu retentit, les deux navires se séparèrent...

Une nouvelle direction fut donnée à la *Mouette* et, peu à peu, les couleurs du bâtiment anglais s'effacèrent dans la brume lointaine.

XXVII

EN VUE DE SIADIAK. — LA COLÈRE DE FLAMMECHE.

Dès le soir même, Matthieu pria M. Raybaud de lui accorder un entretien particulier. Tous deux restèrent longtemps enfermés et, au moment où ils se séparèrent, le capitaine donna à son interlocuteur une chaude poignée de main. Il ne se passa pas un jour sans que l'entretien fût renouvelé et une sorte d'intimité parut s'être établie entre les deux hommes.

Matthieu, désormais, prit une part active au fameux traité ichtyologique, transcrivant, d'une fort belle écriture, les notes du capitaine, faisant pour lui des recherches dans sa bibliothèque ; en un

mot, ne négligeant aucune occasion de se rendre agréable ou utile.

Loiu de jalouser cette subite importante de son compagnon de route. Barnabé Blaise s'en montrait franchement satisfait. Il lui plaisait, au milieu de son travail de dessinateur, qu'il poursuivait avec zèle, de parler des pays inconnus que l'on ne devait plus beaucoup tarder à aborder. Mat thieu, très flatté d'une telle intimité, n'hésitait point le digne garçon, à faire part à son ami de toutes ses tristesses passées, de toutes ses espérances futures.

Les journées de Mlle Berté n'étaient pas moins occupées. La jeune fille ne perdait pas un moment. Ainsi qu'aux premiers jours du voyage, elle ne s'accordait d'autre répit que le temps donné aux repas; aussi le beau voile de dentelle se terminait-il avec rapidité.

La traversée s'effectuait dans les meilleures conditions; la mer, comme le ciel, semblait la favoriser. Aucun incident alarmant ne s'étant produit, la *Mouette* put très promptement s'engager dans le détroit de la Sonde.

Ici, il fallait redoubler de vigilance, car une poursuite dans ces parages pouvait devenir très dangereuse.

En imposant son nom au détroit, les anciens navigateurs avaient constaté une vérité évidente. Non seulement il est assez resserré, mais une quantité d'îles, d'îlots d'écueils, le parsement, et les points avancés de Sumatra et de Java, empiétant sur les passes principales, diminuent encore le tirant d'eau nécessaire aux vaisseaux.

A ces difficultés matérielles et à la possibilité d'une poursuite, se joignait la présence probable des pirates malais.

De nos jours, l'imminence archipel qui, depuis les premiers rochers de la Sonde jusqu'aux confins du Japon de la terre des Papous et de la Nouvelle Hollande porte le nom de Malaisie, a été à peu près purgée du fléau de la piraterie. Néanmoins, de temps à autre, on entend dire qu'un bâtiment de commerce, surpris, a été pillé et son équipage massacré.

A suivre

AVIS

Théophile Legault conducteur de la maille entre St-Jérôme et Ste-Marguerite, informe les voyageurs qu'il demeure maintenant à St-Jérôme, en face de l'imprimerie et que la maille part de St-Jérôme pour Ste-Marguerite arrêtant à St-Hippolyte à 6 1/2 hrs du matin tous les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine et revient le même jour.

T. LEGAULT.

AVIS

L'Ecole du dessin industriel commencera le 2 nov. prochain de 7 hrs à 9 hrs du soir au collège commercial de St-Jérôme.

Marché de St-Jérôme

St Jérôme	1884.
Patates early rose par sac...	0 40 0 50
Pois par minot.....	0 80 0 90
Avoine par sac.....	0 80 0 95
Orge par minot.....	0 50 0 60
Choux par doz.....	0 30 0 40
Miel par lbs.....	0 12 0 13
Beurre par lbs.....	0 29 0 25
Oeufs par douzaine.....	0 15 0 16
Lard par lbs.....	0 10 0 12
Lard par 100 lbs.....	8 00 8 50
Veau au quartier par lbs.....	0 00 0 00
Soucis par lbs.....	0 12 0 13
Hamon par lbs.....	0 18 0 20
Mouton par lbs.....	0 07 0 10
Pores fr. par lbs.....	0 08 0 09
Bœuf par lbs. (steak).....	0 12 0 12
Soucis de Boulogne.....	0 00 0 00
Saindoux par lbs.....	0 18 0 18
Saindoux au seau.....	0 00 0 00
Poules au couple.....	0 40 0 50
P. filets au couple.....	0 25 0 30
Dindes à la livre.....	0 00 0 00
Dindes (vieux) au couple.....	0 00 0 00
Perdrix au couple.....	0 40 0 50
Foin ter par 100 bottes.....	4 00 6 00

Hotel Aubry ST-JEROME

M. XAVIER RICHER vient d'acheter le magnifique hotel de M. Aubry et se propose de tenir un hotel de première classe. La cuisine sera la ce qu'il y aura de mieux. Les repas seront servis à toutes heures. La cour, les écuries et remises sont spacieuses et commodes. Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable. M. Richer fera tout son possible pour satisfaire les voyageurs.

18 9-1884

RAPPELEZ-VOUS

Que les papiers de la fabrique de St-Jérôme sont de qualité supérieure et que les prix défient toute concurrence. Papiers à imprimer et à écrire de toutes espèces, livres blancs, cahiers, tapisseries, rideaux, papiers de couleurs, d'emballage etc., etc., etc.

J. B. ROLLAND ET FILS

rue St-Vincent no. 6 8 10 12 et 14
MONTREAL

PIERRE SIMARD

SUCESSEUR

W. E. ELLIOTT

MAGASIN

D'epiceries, vins, liqueurs, grains

PROVISIONS, FAIENCE,

COIN DES RUES

St-George et Ste-Anne

(Bâtisse Elliott)

A VENDRE

Une machine à coudre de première qualité et très bon marché.

Conditions faciles.

S'adresser à ce bureau.

St-Jérôme Août 1881.

A VENDRE

Une terre située dans la ville de St-Jérôme, comté de Terrebonne avec un magnifique cottage et dépendances, bonne clôture et dans le plus beau site de St-Jérôme contenant 32 arpents, dont dix en bois francs et une splendide sucrerie, 200 pommiers, 1800 vignes et quantité d'autres arbres fruitiers, 40 boîtes abeilles; le tout à bon marché.

S'adresser à

J. M. RICHARD.

AVIS

La maladie de Mr. Villemure l'ayant mis dans l'incapacité de pratiquer comme Notaire, s'est adjoint Mr. S. Pepin Notaire, qui fera tous les ouvrages qui se présentent au bureau, à la satisfaction du Public. En conséquence, il invite le Public de lui accorder comme par le passé, sa part de patronage lui et son adjoint, feront tout ce qu'ils pourront pour mériter sa confiance. St Jérôme, 22 octobre 1884.

Demandé

On demande un bon forgeron capable pour forger les voitures bon salaire sera payé.

JOSEPH LECLAIR

St Jérôme

LEVAIN COMPRIMEE

Pour caitte de toutes sortes

Levain comprimé sans pareil de Fleischmann & Cie.

Ce levain est un pur extrait de grain fermenté. Ne contenant aucun produits chimiques ni frottererie aucune et a toujours donne satisfaction depuis qu'il a été introduit.

Si employé suivant la direction il produira plus de pain blanc, douq. biscuits, petits pains, galettes sarazin que n'importe quel levain.

Tous les boulangers l'emploient

Dépôt-Fabrique 70 rue St-Antoin e Montréal

S. STWEART

Gérant.

P. SIMARD

Seul agent à St-Jérôme.

Venez et demandez un simple gratis.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité de la Ville de St-Jerome

Aux habitants de la Municipalité en la ville de St-Jérôme, ayant les qualités requises pour être grands jurés ou petits jurés.

AVIS PUBLIC

EST par les présents donné, par Louis Labelle secrétaire-trésorier, que l'Extrait du rôle d'Evaluation fait en vertu de l'article 5 de l'acte pour amender et refondre les lois relatives aux chap: 16, 46 Vict. est corfectionné et que lundi le trois de novembre prochain à 7 heures p. m. au lieu ordinaire de ses séances le Conseil de cette Municipalité procédera à l'examen du dit Extrait.

Donné ce 23me jour d'octobre 1884.

LOUIS LABELLE
Secrétaire-trésorier.

Municipalité de la Ville de St-Jerome

Avis aux entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, seront reçues au bureau du secrétaire trésorier de cette Municipalité pour la construction d'un marché en la dite ville, suivant les plan et devis dressés par J. H. Mathe, jusqu'au trois de novembre prochain à 5 heures p.m.

Le conseil ne s'engage pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre

LOUIS LABELLE
Secrétaire-trésorier.

MARCHE DE MONTREAL

Montréal.	1884.
Choux par pièce.....	0 04 à 0 06
Sucre d'érable à la livre.....	0 10 à 0 12
Sirup d'érable au gallon.....	0 90 à 1 00
Oeufs frais à la douzaine.....	0 20 à 0 22
Beurre frais.....	0 21 à 2 24
Dindes à la livre.....	0 12 à 0 15
Dindes (vieux) au couple.....	1 75 à 2 00
Oies au couple.....	2 00 à 2 50
Poules au couple.....	0 70 à 0 80
Canards.....
Farine de blé, campagne, p. 100 lbs.....	2 80 à 4 00
Orge 48 lbs.....	0 55 à 0 65
Sarasin do.....	1 39 à 1 40
Farine d'avoine par 100 lbs.....	2 70 à 2 80
Farine de sarasin.....	1 90 à 2 25
Blé par minot.....	1 59 à 2 00
Pois 66 lbs.....	0 88 à 0 90
Mil do.....	25 à 4 2
Trèfle do.....	00 6 50
Avoine 32 lbs.....	0 55 0 58
Bœuf par livre (steak).....	0 12 à 1
Mouton par livre.....	0 1 à 0
aux par livre.....	10 à 0 00
ardora livre.....	0 12 à 0 10

LA ROYALE

Compagnie d'assurance D'ANGLETERRE

Bureau principal pour le Canada.....MONTREAL

Actif de la Compagnie, \$21,000,000

Placé dans la Puissance pour protéger les assurés canadiens

PRES DE... 500,000

AUX CULTIVATEURS ET PROPRIETAIRES de residences privées:

Si vous desir z vous assurer dans une compagnie où vous trouverez une sécurité absolue, faites application à cette ancienne compagnie.

LA ROYALE,

qui a passée par de nombreuses épreuves et qui possède un surplus plus grand qu'aucune compagnie d'assurance dans le monde entier.

Taux bas, paiement et pertes acquitté avec promptitude.

Cette compagnie s'est toujours distinguée par le haut caractère de son administration, l'étendue de ses ressources, la promptitude et l'équité dans le paiement de ses pertes. Les arrangements que j'ai faits, avec cette compagnie me permettent de prendre

Des risques agricoles, mercantiles et manufacturiers

à des taux presque équivalants à ceux les autres compagnies inférieures.

M. H. GALT, M. P. } Agents pour
Wm TATLEY } le Canada.

Dr. C. L. le MARTIGNY

Agent pour St-Jérôme et le district Jérôme, 2 juin 1881

LIVRES ET PAPETERIE

Nous avons toujours, comme précédemment un grand choix d'ouvrages de LITERATURE, HISTOIRE, THEOLOGIE, SCIENCE, MEDECINE et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIERES, DE PIETE, les LIVRES D'ECOLE, ainsi que les articles de librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE en librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue St-Vincent

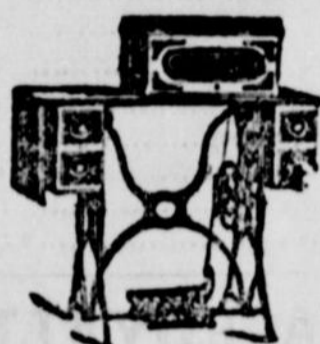
MONTREAL.

NANTEL & NANTEL

AVOCATS

ST-JEROME P. Q.

G. A. NANTEL, membre de l'Assemblée Législative, réside à St-Jérôme et suivra les cours du District de Terrebonne.
M. W. B. Nantel, ci-devant de la société Taillon et Nantel, tient son bureau à Montréal, No 61 Rue St-Gabriel et suivra les cours du District de Montréal ainsi que toutes celles du District de Terrebonne. Il prêtera le plus grand soin à toutes les affaires qui pourront lui être confiées. Il sera à St-Jérôme tous les soirs. Ainsi que les jours de fête et les dimanches



J'ai toujours en main la nouvelle machine à coudre de WILLIAMS, qui est si parfaite qu'elle est à présent répandue dans toutes les parties de l'univers et prend la place des machines à coudre canadienne et américaines. J'ai aussi toutes les autres machines qui suivent :

- LES WANZERS,
- LES RAYMOND,
- LES WHITE,
- LES NOUVEAUX WILSON,
- LES HOWE,
- LES HOUSEHOLD,
- LES BRIMINGTON,
- LES ROYAL A,
- LES WHEELER et WILSON,
- LES DOMESTIQUES,
- LES DAVIS,

Delai raisonnable et conditions faciles.

J'échangerai en échange les vieilles machines à coudre ainsi que les effets, provisions, animaux de toute espèce.
Machines à coudre neuves \$35,00 à \$100,00, garanties pour 10 ans.
Machines de secondes main, \$19,00 à \$25,00 garanties pour 1 an

BUREAU :

VILLE DES LAURENTIDES

(ST-LIN) PRES L'HOTEL DAVIS

Rue St-Isidore

Et à St-Jérôme à l'endroit susdit. Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. HARDY

"LE NORD"

Journal hebdomadaire publié le jeudi, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, s'occupe spécialement des intérêts généraux de la vallée de l'Ottawa.

Abonnements payables d'avance.

CANADA et ETATS UNIS: Un an...\$1.00

FRANCE:..... Un an... 1.50

T. GRIGNON,

Administrateur.

G. A. NANTEL,

Membre de l'Assemblée législative. Rédacteur en chef

Leclair & Allard

AVOCATS

NO 57, RUE SAINT-GABRIEL

MONTREAL

N. B.—Suivront les Cours des districts de Terrebonne et Richelieu.

A VENDRE

Un emplacement situé à la Rivière à Gagnon paroisse de St-Jérôme, connu aux plans et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse sous le No 5.6.

L'emplacement ci-dessus a toujours été occupé comme boutique de forge, et se trouve au centre d'une population nombreuse, et partant peut-être utilisé pour toute espèce de commerce.

L'acquéreur pourrait en même temps se procurer les outils et instruments de forge. Conditions faciles.

S'adresser à
ANDRÉ LAFLEUR
Rivière à Gagnon.

St-Jérôme 28 août 1884

LS PERODEAU

MARCHAND TAILLEUR

Rue Jacques-Cartier

ST-JEROME

Tout en remerciant ses pratiques généreux encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder. Informe le public qu'il a un couturier de première classe attaché à son magasin, ayant sept ans d'expérience dans la matière et ayant fait son apprentissage dans les meilleures boutiques de Montréal. De plus il a un assortiment complet de toute espèce de hardes faites et de

TWEED, GANTS,

COLS, COLLETS,

BRETELLES, CHEMISES,
PARAPLUIES, etc., etc.

M. Pérodeau exécutera toutes commandes au plus bas prix.

OUVRAGE GARANTI
St Jérôme 1 mars 84

A VENDRE

Trois maisons situées en la ville des Laurentides (St-Lin.) Une en brique avec dépendance côté sud de la rivière. Deux autres maisons en bois du côté nord de la rivière, dont l'une avec dépendances sans constituit.

Conditions faciles.

Pour plus de détails s'adresser à

JOS HARDY

15 mai 1884

MAGASIN

DE

CHAPEAUX

POUR

DAMES ET ENFANTS

SEULEMENT

Plumes, plumets, oiseaux, égrettes, rubans, crêpes, satins, en un mot tout ce qui constitue la garniture des chapeaux de femmes et d'enfants.

Les chapeaux seront garnis au dernier goût et gratis, pourvu que les marchandises soient prises dans l'établissement.

L'assortiment le plus considérable que n'ait jamais vu la ville des Laurentides.

Cet établissement sera sous la direction de Mde Jos. Hardy et d'une modiste (Delle Cyr) qui possède toute l'expérience que l'on peut désirer. Elle a été pendant au-delà de six ans, à la tête du département des chapeaux et des modes, dans l'un des plus gros magasins de Chicago.

Elle est arrivée ces jours derniers des États-Unis pour prendre la charge de cet établissement.

JOS-HARDY.

BANQUE VILLE-MARIE

BATISSE M. GODFROID LAVIOLETTE

RUE DUMONT

ST-JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 heures avant-midi à 3 heures de l'après-midi. Ferme à l'heure de l'après-midi le samedi.

J. A. THEBERGE
Gerant.

10 octobre 1881.

Hotel Duchesne

ST-JOVITE

M. Duchesne si bien connu des voyageurs du Nord a vendu son hotel à St-Faustin pour aller tenir un établissement du même genre à St-Jovite centre plus considérable et veut avoir un hotel de première classe et digne des grandes villes. La cuisine est ce qu'il y a de mieux. Les repas sont servis à toutes heures. Les dépendances, cour écuries, remise sont spacieuses et commodes. Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable. M. Duchesne tiendra chevaux et voitures et conduira les colons et les voyageurs dans tous les cantons du Nord à des conditions très-faciles.

15 mars 1883.

NOUVEAU MAGASIN

(EN FACE DU MARCHÉ)

d'épicerie, vins, liqueurs, grains,

FLEUR, PROVISIONS,

FERRONNERIE.

VAISSALLE, Etc., etc.,

et spécialement les cierges et vins de messe pour les fabriques

L. LABELLE

15 mai 83

MAISON A VENDRE

Cette magnifique propriété, actuellement occupée comme hôtel, par M. Alfred Belanger et appartenant à M. Samuel Charretier, maintenant établi à l'Annunciation, comté d'Ottawa. Maison bien finie, en brique à trois étages et toit français. Remises, étables et écuries en très bon ordre.

Site très avantageux, et de plus à proximité de la grande manufacture Rolland. La maison pourrait être vendue avec l'aménagement complet.

S'adresser pour les conditions à

A. BELANGER,
hotelier

3 Juillet 1881

A VENDRE

La ferme de Salaberry située dans le Township de Salaberry, comté de Terrebonne, P. Q.

Elle contient une étendue de 288 1/2 acres de terre en bon état de culture, avec maison, étables, hangars etc. etc., dessus erigés

Pour plus amples informations

S'adresser à

SAM. J. BENNET

113 rue St-Pierre Montréal.

A VENDRE

Pouvoir d'eau dont la chaussée est construite avec quatre arpents de terrain maison et dépendances.

La maison à vendre ou à louer

S'adresser au Bureau de Poste, à

B. MARCHAND.

St-Jérôme 27 mars 1884.

M. Ald. CORBEIL

Marchand de Nouveautés

ST-JEROME

Tout en remerciant bien cordialement ses pratiques, informe le public qu'il vient de recevoir un STOCK immense de marchandises de l'automne, ce qu'il y a de plus riche, et de plus nouveau en fait de

TWEEDS.

SERGES.

COATINGS

Vous trouverez aussi à ce magasin un bel assortiment

D'etoffes a robe

Dans les patrons les plus élégants, les plus riches et les plus distingués.

CACHEMIRE noirs et de toutes couleurs. CHAPEAUX pour messieurs en duvet, et en feutre

Deux modèles de première classe sont attachées au magasin pour la confection de

Chapeaux, robes, manteaux,

Un tailleur pour la confection d'habilllements pour hommes.

A. CORBEIL
BATISSE ELLIOTT

St-Jérôme, 11 mai 1883.

GRANDISSEMENT

Le PREMIER MAI PROCHAIN, nous occuperons tout le bloc Rolland, de la rue Saint-Vincent, comprenant les numéros

6, 8, 10, 12 et 14.

L'établissement d'un dépôt en cette ville des produits de la manufacture de papier Rolland à Saint-Jérôme ainsi que l'augmentation du stock de notre librairie pour les affaires en gros, ont nécessité cet agrandissement.

NOTRE ASSORTIMENT DE PAPIERS

SERA TRÈS-VARIÉ

dès l'ouverture du dépôt, et augmentera chaque jour de plus en plus.

Nous envoyons sur demande des échantillons et le prix des papiers.

J. B. ROLLAND & FILS

MONTREAL

G. C. Bampton B.L.G
AVOCAT

BUREAU LACHUTE, P. Q.

M. Bampton suivra toutes les cours du District de Terrebonne et peut plaider aussi bien en Français qu'en Anglais.

1er juin 1883,

1 an.

E. CIBAUT,

MAGASIN

d'épicerie, vins, liqueurs, grains,

PROVISIONS, FERRONNERIES,

FAIENCE, CHAUSSURES, etc.

GOIN DES RUES

Jacques-Cartier et Dumont

(Batisse Hervieux.)

St-Jérôme, 2 janvier 1889

J. H. LECLAIR

ARPENTEUR

Autrefois employé à la commission du cadastre, a maintenant ouvert un bureau à St-Jérôme.

30 juillet 1881